



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 31 août 2026, à 19 h,  
à la salle du conseil au 116, rang Saint-Claude

Étaient présents :

La mairesse : M<sup>me</sup> Estelle Muzzi

Les conseillers :  
M. Simon Lejour  
M. Doug Loiseau  
M. Carmyn Girard  
M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron  
M. Denis Robert  
M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Stéphanie Leblanc.

**La personne qui préside la séance, soit la mairesse M<sup>me</sup> Estelle Muzzi informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit la mairesse M<sup>me</sup> Estelle Muzzi, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.**

**Pensée**

### **AVIS DE CONVOCATION de**

Séance extraordinaire pour le lundi, 31 août 2026 à 19 heures

à  
Mme Estelle Muzzi, mairesse  
M. Simon Lejour, conseiller au poste no 1  
M. Doug Loiseau, conseiller au poste no 2  
M. Carmin Girard, conseiller au poste no 3  
Mme Vicky Landry Bergeron, conseillère au poste no 4  
M. Denis Robert, conseiller au poste no 5  
Mme Carole Ste Marie, conseillère au poste no 6

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné, par les présentes, par la greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue au bureau municipal, au 116, rang Saint-Claude, **le lundi, trente et unième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-six à 19 heures**, lors de laquelle les affaires suivantes seront soumises :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Adoption du règlement 218, règlement d'emprunt pour les travaux de construction d'un garage et d'un entrepôt d'abrasifs
4. Résolution : Adjudication du contrat de construction du garage municipal et entrepôt d'abrasifs
5. Résolution : Emprunt temporaire pour les travaux de construction d'un garage et d'un entrepôt d'abrasifs
6. Résolution : Modification résolution 2026-08-190, réparation majeure de la dameuse (BR) du Parc



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle

7. Période de questions
8. Clôture de la séance
9. Levée de la séance

Donné ce vingt-sixième jour du mois d'août 2026

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et

134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

Je, soussigné(e), Stéphanie Leblanc, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 26 août 2026, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à la séance extraordinaire du conseil du 31 août 2026, aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

| Nom du destinataire   | Fonction       | Adresse courriel                                                 | Heure et minutes de l'envoi |
|-----------------------|----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Estelle Muzzi         | Mairesse       | <a href="mailto:emuzzi@mun-sbdl.ca">emuzzi@mun-sbdl.ca</a>       | 13h08                       |
| Simon Lejour          | Conseiller # 1 | <a href="mailto:slejour@mun-sbdl.ca">slejour@mun-sbdl.ca</a>     | 13h08                       |
| Doug Loiseau          | Conseiller # 2 | <a href="mailto:dloiseau@mun-sbdl.ca">dloiseau@mun-sbdl.ca</a>   | 13h08                       |
| Carmyn Girard         | Conseiller # 3 | <a href="mailto:cgirard@mun-sbdl.ca">cgirard@mun-sbdl.ca</a>     | 13h08                       |
| Vicky Landry Bergeron | Conseillère #4 | <a href="mailto:vlandry@mun-sbdl.ca">vlandry@mun-sbdl.ca</a>     | 13h08                       |
| Denis Robert          | Conseiller #5  | <a href="mailto:drobert@mun-sbdl.ca">drobert@mun-sbdl.ca</a>     | 13h08                       |
| Carole Ste Marie      | Conseillère #6 | <a href="mailto:cstemarie@mun-sbdl.ca">cstemarie@mun-sbdl.ca</a> | 13h08                       |

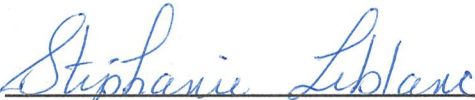
3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;
4. Ce document comportait : 5 fichiers dont :
  - 1 page : convocation
  - 1 page : confirmation de réception de l'avis de convocation
  - 1 page : Ordre du jour
  - 3 pages de propositions de résolutions
  - 21 pages de documents pour prise de décision pour les résolutions
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle**

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 31 août 2026

  
**Stéphanie Leblanc, greffière-trésorière**

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 31 août 2026

**Estelle Muzzi, mairesse**

**RÉSOLUTION 2026-08-194**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2026.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Résolution : Adoption du règlement 218, règlement d'emprunt pour les travaux de construction d'un garage et d'un entrepôt d'abrasifs
- 4- Résolution : Adjudication du contrat de construction du garage municipal et entrepôt d'abrasif
- 5- Résolution : Emprunt temporaire pour les travaux de construction d'un garage et d'un entrepôt d'abrasifs
- 6- Résolution : Modification résolution 2026-08-190, réparation majeure de la dameuse (BR) du Parc
- 7- Période de questions
- 8- Clôture de l'assemblée
- 9- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

**RÉSOLUTION 2026-08-195**

**Adoption du règlement 218, règlement d'emprunt pour les travaux de construction d'un garage et d'un entrepôt d'abrasifs**

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement 218, décrétant une dépense et un emprunt de 4 860 000 \$ pour les travaux de construction d'un garage municipal et d'un entrepôt d'abrasifs, tel qu'en annexe A.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle

**RÉSOLUTION 2026-08-196**

**Adjudication du contrat de construction du garage municipal et  
entrepôt d'abrasifs**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé le 8 mai dernier à un appel d'offres public, numéro de projet 3175-24, dans le cadre de son projet de construction d'un garage municipal et d'entrepôts d'abrasifs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu six soumissions, telles que présentées au tableau suivant;

| Nom de l'entreprise               | Montant taxes incluses |
|-----------------------------------|------------------------|
| Belmon Construction Inc.          | 4 572 679,22 \$        |
| Construction G.C.P. Inc.          | 4 901 302,28 \$        |
| Construction Jacques Théorêt Inc. | 4 431 536,04 \$        |
| Construction Serge Bergeron       | 5 127 606,76 \$        |
| Groupe MPotvin                    | 5 690 397,17 \$        |
| Hunic Construction                | 4 789 777,11 \$        |

**ATTENDU QUE** la Municipalité avec ses professionnels MDTP Atelier d'architecture on procéder à l'analyse des offres reçues;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'analyse, il y a lieu d'adjuger le contrat sous condition préalable d'approbation du règlement d'emprunt numéro 218 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) à Construction Jacques Théorêt Inc. plus bas soumissionnaire conforme;

**En conséquence,**

il est proposé par M. Doug Loiseau, appuyé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adjuger le contrat sous condition d'approbation du règlement d'emprunt numéro 218 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) à Construction Jacques Théorêt Inc. plus bas soumissionnaire conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

**RÉSOLUTION 2026-08-197**

**Emprunt temporaire pour les travaux de construction d'un garage  
et d'un entrepôt d'abrasifs**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'un appel d'offres public pour des travaux de construction d'un garage municipal et d'un entrepôt d'abrasifs, la Municipalité a octroyé le 31 août 2026 par sa résolution numéro 2026-08-196 le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Jacques Théoret Inc. pour un montant de 4 431 536 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le 31 août 2026 un règlement d'emprunt numéro 218 décrétant une dépense de 4 860 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) autorise par sa lettre transmise à la Municipalité le 14 août 2026 une aide financière de 3 790 000 \$ pour un coût maximum de travaux de 4 860 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière ne sera pas accessible immédiatement et que les travaux débiteront dès le début de l'automne, la Municipalité doit recourir à un emprunt temporaire auprès de son institution financière, soit la caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière pour un montant maximum de 4 860 000 \$.

**En conséquence,**  
il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la direction générale ou en son absence la direction générale adjointe à signé tous les documents afférents à la demande d'un emprunt temporaire auprès de la caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière et ce pour un montant maximum de 4 860 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

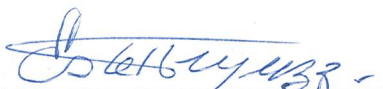
### **RÉSOLUTION 2026-08-198**

#### **Modification résolution 2026-08-190, réparation majeure de la dameuse (BR) du Parc**

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soit modifié la résolution 2026-08-190 en remplaçant la phrase suivante au paragraphe 8 « selon les recommandations techniques et les besoins identifiés par l'entreprise Plannord » par la phrase suivante « selon les recommandations techniques et les besoins identifiés par l'entreprise KB solution mécanique ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que soit levée la séance extraordinaire du 31 août 2026 à 19 h 12.

  
M<sup>me</sup> Estelle Muzzi  
Mairesse

  
M<sup>me</sup> Stéphanie Leblanc  
Greffière-trésorière